



CERTIFICAT DE NATIONALITE

Par **nina**, le **09/05/2010** à **13:28**

Bonjour,

Mon fils est né en France et va avoir 15 ans dans 4 mois. Il est scolarisé en France depuis la maternelle.

Je suis en situation irrégulière depuis 3 ans.

- Ma situation peut-elle l'empêcher d'obtenir son CERTIFICAT DE NATIONALITE par anticipation?

- Doit-il attendre ses 16 ans pour faire sa demande tout seul?

Merci pour votre réponse